



Constructeur maison en faillite

Par vampire

Bonjour, mon constructeur xxxxxxxx a fait faillite et ma maison n'est pas terminée. J'ai toutefois un garant qui me propose de rester avec lui ou de continuer moi même les travaux pour terminer ma maison. Toutes mes factures sont payées au vue de l'avancée des travaux à savoir 75% à l'achèvement des cloisons et la mise hors d'air. Si je décide de signer le protocole d'accord transactionnel valant réception de travaux sans réserve de mon garant, dois je tout de même régler les factures que n'envoient les artisans?
Cordialement. Vampire.